

Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 novembre 2012 de M^{me} Vera Figurek et M. Pascal Holenweg: «Maintenir et étendre la gratuité d'accès aux musées de la Ville de Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal a dans un passé récent confirmé, à la fois par le vote d'une motion et par le vote des budgets l'assurant, la gratuité de l'accès aux musées de la Ville. Cette gratuité est cependant limitée à l'exposition des collections permanentes, les expositions temporaires étant généralement payantes. Cependant, le Museum d'histoire naturelle offre également, du moins jusqu'à présent, l'accès gratuit du public à ses expositions temporaires. Il en est de même de la Bibliothèque de Genève, à la fois Bibliothèque, dépôt légal et espace muséal.

Cette gratuité, générale pour les collections permanentes, exceptionnelle pour les expositions temporaires, nous paraît devoir être maintenue, pour plusieurs raisons.

D'abord, parce qu'elle est le moyen d'élargir le public des musées (comme elle est, y étant pratiquée, celui des bibliothèques). Toute entrée payante, même fixée au plus bas, est en effet sélective par nature – et sélective pour des mauvaises raisons: des raisons matérielles. Contrairement à ce que certains semblent croire, ou se plaisent à faire croire, tout le monde, à Genève, n'a pas toujours dix francs en poche pour se payer une entrée dans un musée.

Ensuite, parce que les musées de la Ville étant financés par la Ville, c'est-à-dire par les impôts perçus auprès des contribuables de la Ville, ceux-ci s'acquittent déjà, indirectement, d'une contribution financière à leurs musées. Leur demander de payer en outre un prix d'entrée à une exposition, c'est donc leur demander de payer deux fois: une fois en tant que contribuables, une deuxième en tant que visiteurs.

Par ailleurs, maintenir une gratuité sélective, à laquelle n'auraient droit que les membres d'une association des amis de tel ou tel musée, n'aurait guère de sens, puisqu'il faudrait alors s'acquitter de la cotisation à cette association pour n'avoir pas à s'acquitter du prix d'entrée à une exposition temporaire.

Enfin, n'offrir la gratuité des expositions temporaire qu'aux bénéficiaires habituels des réductions de tarifs (jeunes, personnes âgées) ne répond pas au souci de permettre à tout-e un-e chacun-e, indépendamment de ses ressources, d'avoir accès à ces expositions (en outre, les catégories sociales les plus appauvries ne sont pas forcément celles qui bénéficient des réductions de tarif habituelles).

Quant à l'argument financier: la recherche de ressources supplémentaires par des expositions temporaires payantes a forcément pour effet pervers de réduire l'accès du public aux collections permanentes, qui sont la richesse des musées,

puisque l'espace disponible pour l'exposition des collections permanentes est alors réduit par l'espace nécessaire aux expositions temporaires.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tout mettre en œuvre, y compris financièrement, afin:

- d'assurer la gratuité de l'accès public aux collections permanentes des musées municipaux;
- d'assurer la gratuité de l'accès public aux expositions temporaires des musées municipaux qui l'offrent déjà actuellement, et à étudier la possibilité de l'étendre à tous les autres.

Il l'invite également à transmettre à la commission des arts et de la culture les informations dont il dispose sur la structure des publics des musées de la Ville de Genève et sur le bilan financier des expositions temporaires qu'ils proposent.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif le 18 septembre 2013. Le Conseil administratif partage les préoccupations exprimées par la majorité du Conseil municipal, avant tout celles concernant la garantie de l'accessibilité de nos institutions culturelles au plus grand nombre.

Aussi, la question des pratiques tarifaires s'inscrit pleinement dans le cadre des réflexions conduites par le département de la culture et du sport (DCS) sur la politique muséale.

A ce jour, les axes en sont les suivants:

- mise en œuvre du plan directeur 2020 des musées;
- priorités aux expositions temporaires et à la médiation culturelle et scientifique autour des enjeux de société;
- valorisation des collections permanentes et activités de médiation culturelle et scientifique autour des collections;
- harmonisation des mesures d'accès (prix réduits et offre gratuite), notamment pour les familles et les jeunes, et mise en place d'un passe pour les musées genevois, en collaboration avec les musées privés;
- évaluation et révision des objectifs de la recherche des musées municipaux;
- relance d'un nouveau projet de rénovation et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH) (avec une commission d'experts).

S'agissant de l'harmonisation des mesures d'accès, et plus particulièrement de la politique tarifaire, il convient de rappeler la votation populaire de 1997 portant sur le référendum «Non à l'entrée payante des musées». La population avait

alors confirmé, à près de 64%, son refus de rendre payantes les entrées dans les musées municipaux pour les collections permanentes. Cette gratuité a été appliquée progressivement depuis les années 1950 dans les musées municipaux. Mais les entrées payantes pour les expositions temporaires ont prévalu. A ce jour, le Conseil administratif confirme le maintien de ces principes concernant les accès aux expositions municipales. En ce sens, il répond positivement au premier point de la première invite.

Concernant l'accès aux expositions temporaires actuelles, et comme cela a été présenté au Conseil municipal dans le cadre des auditions portant sur le projet de budget 2017, le Conseil administratif envisage une uniformisation des pratiques tarifaires au sein des institutions muséales.

Les conséquences directes de cette décision portent sur deux aspects principaux :

- la mise en place d'une billetterie appliquée aux expositions temporaires au Muséum d'histoire naturelle suite à leur développement;
- la mise en place d'un passe pour les musées genevois, en collaboration avec les musées privés.

Par ailleurs, une harmonisation des règles tarifaires sera mise en place courant 2018 (catégories des tarifs réduits, gratuité ou non des différentes activités de médiation, etc.). L'objectif n'est pas forcément d'imposer exactement les mêmes tarifs partout mais de disposer d'une base cohérente et lisible.

Développement des expositions temporaires au Muséum d'histoire naturelle

Concernant le Muséum d'histoire naturelle (MHN), afin de célébrer ses cinquante ans, et conformément à la mise en œuvre de son plan scientifique et culturel, il a développé, depuis l'arrivée de son dernier directeur, M. Jacques Ayer, une programmation de grandes expositions temporaires afin d'attirer de nouveaux publics et de valoriser le travail, les compétences et l'expertise scientifiques du musée. Il s'agit d'affirmer l'identité du MHN comme acteur qui s'engage au cœur du débat de société pour thématiser et donner matière à réflexion sur les grandes questions de son temps: protection de l'environnement, biodiversité, place de l'humain face à la nature, etc. L'exposition temporaire est donc un outil permettant de proposer des espaces de réflexions qui se renouvellent, au-delà des collections permanentes, et d'investir des démarches interactives.

En outre, les expositions temporaires permettront de développer la médiation culturelle et scientifique, en particulier en faveur des jeunes et du public scolaire grâce, notamment, à du matériel accompagnant les expositions: audioguides (cultural network, izi), brochures d'accompagnement, médiation scientifique, expérimentations spécifiques du type «faites comme chez nous», etc.

Cette évolution de l'offre muséale du MHN a été accompagnée de la mise en place d'une billetterie pour ces expositions, afin d'harmoniser la pratique dans les musées municipaux, telle qu'elle existait jusqu'en 2003.

Cette billetterie a été mise en place pour l'exposition temporaire «Fourmis» depuis le 20 mai 2017.

La grille tarifaire est la suivante:

- adulte: 9 francs
- AVS, AI, étudiant, 18-25 ans: 6 francs
- jusqu'à 18 ans révolus: gratuit
- scolaire: gratuit
- groupes: 6 francs à partir de 12 personnes
- détenteur de carte ICOM, AMS, Pass Musées, membre de la Société des amis du Muséum, etc.: gratuit.

Et le premier dimanche de chaque mois, l'entrée est libre, ce qui permet aux personnes qui ne souhaitent pas s'acquitter de l'achat d'un billet de venir sans frais visiter l'exposition temporaire.

Durant les sept premiers mois de l'exposition «Fourmis», 237 249 visiteurs et visiteuses ont franchi les portes du Muséum. Parmi eux, le quart, soit 62 715, sont venus visiter «Fourmis», dont les deux tiers y ont eu accès gratuitement (scolaires, jeunes de moins de 18 ans et 1^{er} dimanche du mois).

Lancement du passe annuel des musées

En outre, depuis la fin de l'année dernière, et sous l'impulsion du département de la culture et du sport, un Pass Musées a vu le jour. D'un coût modeste de 40 francs, il vise à élargir, fidéliser et favoriser la transversalité de la fréquentation de nos musées.

Il permet à son détenteur de bénéficier de tarifs réduits ou d'un accès libre pour soi-même ou son accompagnant-e, de remises à l'achat de publications et d'autres avantages annoncés sur le site <http://museesdegeneve.ch/le-pass-musees/>.

Durant les quatre premiers mois de son introduction, 170 passes ont été vendus et 115 passes ont été offerts, notamment lors de la cérémonie des nouveaux habitant-e-s. Il permet donc également de valoriser nos institutions par le biais d'opérations spéciales de ce type.

Aussi, le développement de l'accès à la culture et au sport fait partie des missions fondamentales du DCS. Un pan de la population reste cependant encore peu en contact avec les offres et les prestations que nous leur proposons. Il est

donc indispensable d'améliorer notre connaissance des publics afin d'adapter et diversifier nos offres, et d'aller ainsi à la rencontre de celles et ceux qui n'accèdent pas encore à nos services. Par le biais de programmes spécifiques construits à l'attention de nos différents publics, par des actions hors les murs, des programmes d'accessibilité, une valorisation des approches basées sur la proximité, l'interaction et la participation commune, le Conseil administratif souhaite ainsi que nous puissions valoriser, développer et consolider les passerelles entre activités et publics, afin de renforcer la participation culturelle au sens large et ainsi veiller à ce que la politique culturelle contribue réellement à la qualité de vie et la cohésion sociale dans notre société.

Concernant l'invite relative à la structure des publics des musées de la Ville de Genève, le Conseil municipal reçoit annuellement les rapports sur les connaissances des publics de nos institutions.

Enfin, le DCS tient à la disposition de la commission des arts et de la culture, ou de toute autre commission du Conseil municipal, les éléments financiers concernant les recettes globales des expositions temporaires.

Le Conseil administratif ne manquera de communiquer au Conseil municipal l'évolution de cette harmonisation et les nouvelles mesures qui seront mises en place.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan